



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 12 octobre 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

2010-10-283

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 40.

2010-10-284

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-10-285

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal du 14 septembre 2010.

2010-10-286

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-10-287

SUJET: ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE BP – SOLDE EN CAPITAL NON AMORTI ESTIMÉ DE 36 557,70 \$ (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquitter en tout, le solde en capital non amorti estimé, se chiffrant à 36 557,70 \$ de l'obligation – Série BP (Société québécoise d'assainissement des eaux).

Que ce paiement soit financé par le surplus non réservé et soit imputé au poste 02-414-07-818.

2010-10-288

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 7 octobre 2009 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Considérant l'appel d'offres en 2009 pour une période de cinq ans, réalisé pour le Regroupement Laurentides-Outaouais ;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter la soumission de Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. pour ce qui est de l'assurance des biens, bris de machines et délits et celle de Lemieux, Ryan & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 225 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 1^{er} novembre 2011 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité complémentaire	Elliot Risques Spéciaux	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & Associés

De verser, pour le terme 2010-2011, la prime de la Ville soit 70 289 \$ incluant les taxes aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soit Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc.

De verser la somme de 9 468 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 10 114 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

Que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2010-10-289

SUJET : ANNULLATION DES SOLDES DE RÉSERVE AFFECTÉS À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'annuler les soldes de réserve affectés aux divers projets ci-après énumérés :

	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
1.	Des engagements au 31-12-2003	11 113 \$
2.	Feu de circulation / voie de service	8 295 \$
3.	De l'anneau de patinage	1 767 \$
4.	Des rénovations de l'Hôtel de Ville	489 \$
5.	Achat d'un surpresseur	11 317 \$
6.	Remise à l'état naturel d'une portion de la rue des Chardonnerets	2 871 \$
7.	Ameublement de l'Hôtel de Ville	1 649 \$
8.	Acquisition d'un classeur pour les ressources humaines	5 \$
9.	Mandat des eaux pluviales	405 \$
10.	Des engagements 2007	5 637 \$
11.	Thermographie des panneaux électriques	205 \$
12.	Installation d'un pont sur la piste cyclable du Boul. Cardinal-Léger face à l'Omni-Centre	2 000 \$
13.	Mobilier de parc	810 \$
14.	Système d'éclairage sous-marin de la piscine municipale	965 \$
15.	Mandat de Génivar – Plan usine	720 \$
16.	Mandat de Génivar – Relevé usine	622 \$

2010-10-290

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit:

Commission administrative :

- 28 septembre 2010

Commission des services aux citoyens :

- 21 septembre 2010

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 13 septembre 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-10-291

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2011, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-292

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2011 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-293

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2011

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2011 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-294

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-10-295

**AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE
TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER
EN 2011 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU
SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.**

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2011 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-10-296

**SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 780-4 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ**

**PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le **premier projet** de Règlement numéro 780-4 modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone H6-09 à même une partie de la zone H6-02;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone H6-09 les usages de la classe d'usages h1 (habitation unifamiliale) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- c) créer la nouvelle zone P6-10 à même une partie de la zone H6-02;
- d) autoriser dans cette nouvelle zone P6-10 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- e) créer la nouvelle zone P6-11 à même une partie de la zone H6-02 et une partie de la zone H6-03;
- f) autoriser dans cette nouvelle zone P6-11 les usages de la classe d'usages p1 (usage communautaire extensif) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 9 novembre 2010 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2010-10-297

**SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
ACHAT DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR LE KIOSQUE
DES BÂTISSEURS – PROJET NUMÉRO TPGE-2010-505**

Considérant l'approbation du projet numéro TPGE-2010-505, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de pièces et accessoires pour le kiosque des Bâtisseurs au parc Olympique auprès de divers fournisseurs reconnus pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro TPGE-2010-505 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-20-074.

2010-10-298

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ST-PATRICK ET EDGEWATER ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et de la Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le déneigement des écoles primaires St-Patrick et Edgewater auprès de « Germain Leduc » au montant de 13 996,50 \$ pour l'année 2010/2011, et de 14 617,31 \$ pour l'année 2011/2012 (toutes taxes incluses), et auprès des « Serres Gabriel et Fils » pour le déneigement de l'école secondaire du Chêne Bleu au montant de 15 520,31 \$ pour l'année 2010/2011, et de 15 802,50 \$ pour l'année 2011/2012 (toutes taxes incluses).

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-799-00-521.

2010-10-299

SUJET: SERVICES AUX SINISTRÉS – LETTRE D'ENTENTE D'UN AN AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE D'UNE AUTRE ANNÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 4 octobre 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée d'un an avec renouvellement automatique d'une autre année entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, au montant annuel per capita de 14 cents (0,14 \$) pour 2011 et au montant annuel per capita de 15 cents (0,15 \$) pour 2012, selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495.

2010-10-300

SUJET : REMERCIEMENTS À DEUX POMPIERS DU SERVICE D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LEURS ANNÉES DE SERVICE À LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le départ des pompiers, Messieurs Michel Leroux et Pierre Ranger, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Michel Leroux pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les vingt-six (26) dernières années, à titre de lieutenant du Service d'urgence et de sécurité publique.

De remercier monsieur Pierre Ranger pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les dix-sept (17) dernières années, à titre de pompier du Service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution leur soit envoyée.

2010-10-301

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 14 489 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

B) LES ENTREPRISES C.SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604 la somme de 15 453,07 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 6 pour les travaux d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

C) TECHNIPARC

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 215 636,30 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique – Lot 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2010-10-302

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N° 2010-04-121, PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2010 – DIVISION GÉNIE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2010-04-121, Paiements mensuels – Avril 2010 – Division Génie, pour changer le numéro de projet « TEC-09-004 » par « SLC-2007-610 ».

2010-10-303

SUJET: PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ANNÉES 2011, 2012, 2013

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant annuel de 6 500 \$ pour les années 2011, 2012 et 2013, à titre de participation financière de la Ville de Pincourt au projet de consolidation et de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, monsieur Gilles Farand, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des Villes de l'Île-Perrot ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

2010-10-304

SUJET: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – DEMANDE DE CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de la SDPHPM afin que la Ville de Pincourt cautionne le prêt qu'ils entendent contracter lors du financement de leur projet du Pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le partenariat, déjà établi, entre la Ville de Pincourt avec la SDPHPM, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de cautionnement du prêt dans le cadre de la demande de financement de la SPHPM pour le projet de Pavillon multifonctionnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 21 h 14.

2010-10-305

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 15, de lever la séance du 12 octobre 2010.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE